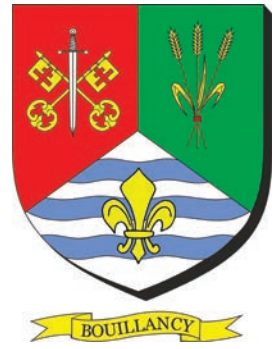


Le Bouillancy

Télégraphe



JANVIER
2022

Le mot du Maire



Bonjour à tous,
Quelle année ! Nous pouvons dire que ces années passées nous aurons marqués. Il est toujours bon de regarder devant nous afin d'avancer pour le futur des générations à venir. Il va nous falloir trouver l'équilibre entre modernité et préservation de l'environnement ; Le conseil municipal est rempli d'idées pour l'avenir de notre village mais il est toujours compliqué de les faire aboutir. Les services de l'Etat se retrouvent en pause pour quasiment un an par le fait des futures élections, il faudra être patient pour nos projets. Nous travaillons à faire avancer au mieux les idées tout en étant

très vigilants sur les dépenses budgétaires ; nos finances sont toujours à l'équilibre ce qui n'empêche pas de réussir à mener à bien des actions.

Nous voilà arrivés en 2022, une nouvelle année, de nouveaux espoirs, de nouvelles résolutions, de nouveaux défis.

J'ai pour habitude de dire que la Mairie reste un lieu de partage et d'échange pour le développement de notre commune. En prenant soin de soi, nous prenons soin des autres.

Toute l'Equipe Municipale vous souhaite une très belle année 2022.

Yann Delobelle

Blason de
Bouillancy



L'écho du village



P.3

Ecole



P.3

Assainissement

Une réunion publique s'est tenue en septembre 2021 afin d'expliquer les étapes à venir.

La société AC2S a maintenant terminé les études de faisabilité pour tous les dossiers déposés (97). Les propositions sont adressées au fur et à mesure. L'aide a été validée par les services compétents.

Les derniers dossiers d'études seront distribués dans la première quinzaine de janvier.

Toutes les réponses devront être revenues un mois après les derniers dossiers d'études envoyés. Il y aura une communication sur panneau pocket.

M. GERVILLA reste toujours à votre disposition pour toutes questions.



Agrandissement du cimetière

Le manque de place commençant à se faire sentir au cimetière, le Conseil Municipal a mandaté un cabinet spécialisé pour d'une part agrandir le cimetière et d'autre part faire une étude des concessions abandonnées. Nous avons fait mettre des caveaux urnes implantés au cimetière. Le dossier est suivi par Mme Hélène DESETTRE, adjointe au maire, si vous désirez plus d'informations.



Toiture de la Mairie

Suite à des fuites d'eau récurrentes, nous avons dû faire faire des travaux sur la toiture vieillissante de la Mairie. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à des subventions obtenues auprès de l'Etat et du Département.



Sécurité Incendie

Avec bien du mal, nous avons obtenu des financements pour l'installation de ces poches à incendie mais le dossier est encore en cours de finalisation. Une nouvelle fois, nous sommes tributaires de l'intervention des entreprises, elles devraient débiter les travaux dans le premier trimestre 2022.

Nous tenons à remercier particulièrement MM Susset et de Waal qui nous concèdent gracieusement la partie du terrain où seront installées les poches.

Bientôt l'ouverture de la nouvelle école

Les travaux du regroupement scolaire Simone Veil avancent à grands pas.

Nous espérons faire la rentrée 2022 dans les nouveaux locaux si nous ne rencontrons pas d'autres aléas « *Je ne suis pas de ceux et de celles qui redoutent l'avenir* » Simone Veil



Réfection de l'Eglise

Le projet est en route, les Bâtiments de France ont donné leur aval, les entreprises sont sélectionnées. Nous attendons maintenant avec impatience leur intervention qui a pris du retard dans leur calendrier de chantier pour cause de crise sanitaire. Le dossier est suivi par M. Lény GERVILLA, adjoint au maire, si vous souhaitez plus d'informations.

Bâtiments Ecole de Bouillancy

Une fois le regroupement scolaire Simone Veil en fonction, les bâtiments de l'école de Bouillancy seront vacants. Les Conseils de Villers-Saint-Genest, Réz-Fosse-Martin et Bouillancy se sont réunis afin de réfléchir à leurs devenir.

Sur proposition de Bouillancy, il a été décidé d'étudier la faisabilité de mettre en place une crèche. Le projet est à l'étude et sera de longue haleine...

Elections présidentielles et législatives

Le premier tour de l'élection présidentielle se tiendra le 10 avril 2022 et le second tour le 24 avril 2022. Pour les élections législatives, les dates seront les 12 et 19 juin 2022. Pour information les jeunes de la commune ayant fait leur recensement sont automatiquement inscrits à leurs 18 ans. Si le recensement n'a pas été fait à 16 ans, le jeune doit venir s'inscrire à ses 18 ans directement en Mairie. Pour les nouveaux arrivants, la date butoir d'inscription est le 2 mars 2022.

1 Mariage, 3 décès, 9 naissances, 1 pacs



Petit rappel de réglementation sur le bruit :

Petit rappel de réglementation sur le bruit :
Nous vous rappelons les horaires autorisés pour l'utilisation des outils de bricolage, de jardinage et d'appareils électroniques sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jour fériés de 10h à 12h



Noël à Bouillancy

Pour la deuxième année consécutive, le comité des fêtes a été contraint de ne pas proposer de spectacle. Une matinée de distribution a été organisée conjointement avec le comité des fêtes pour remettre, de leur part, des chocolats et un bon cadeau de la part de la Mairie, en accord avec le Père Noël, évidemment !

Vous avez jusque fin janvier 2022 pour vous rendre au magasin Sajou de Crépy en Valois pour dépenser le bon cadeau.



Blason de Bouillancy

Nous vous remercions d'avoir été aussi nombreux à participer au choix du Blason de notre Commune: 92% de participants ! Notre

blason fixe l'identité de notre village ancré dans un territoire rural sans oublier le passé historique prestigieux du Valois.



Horaires mairie

Lundi, mercredi et jeudi : fermée
Mardi : 16h30 à 18h30
Vendredi : 17h00 à 19h00

Mail : bouillancy.mairie@wanadoo.fr
Tél : 03.44.87.22.57 - www.bouillancy.fr

Pour être au plus proche de l'information, vous pouvez télécharger l'application **panneapocket**.